



Hébergements pour accueillir les réfugiés Ukrainiens, la Commune se mobilise

3 solutions identifiées à ce jour :

- Le CCAS a répertorié 2 familles pouvant accueillir entre 4 et 5 personnes par foyer.
- La Commune a également proposé l'un de ses bâtiments, celui-ci pouvant accueillir entre 8 et 10 personnes.

Au plan local, le CCAS sera le point focal à Gallardon pour identifier les solutions d'hébergement, d'accueil et d'accompagnement des réfugiés.

Adressez-vous directement au CCAS pour faire connaître les solutions d'hébergement que vous pouvez proposer. Cette liste sera ensuite transmise à la préfecture d'Eure-et-Loir, le CCAS accompagnera l'ensemble du processus.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous renseigner auprès du CCAS (ccas.gallardon@orange.fr ou 02.37.90.90.10) ou auprès du secrétariat du Maire (mairie.gallardon@wanadoo.fr ou 02.37.31.40.72).